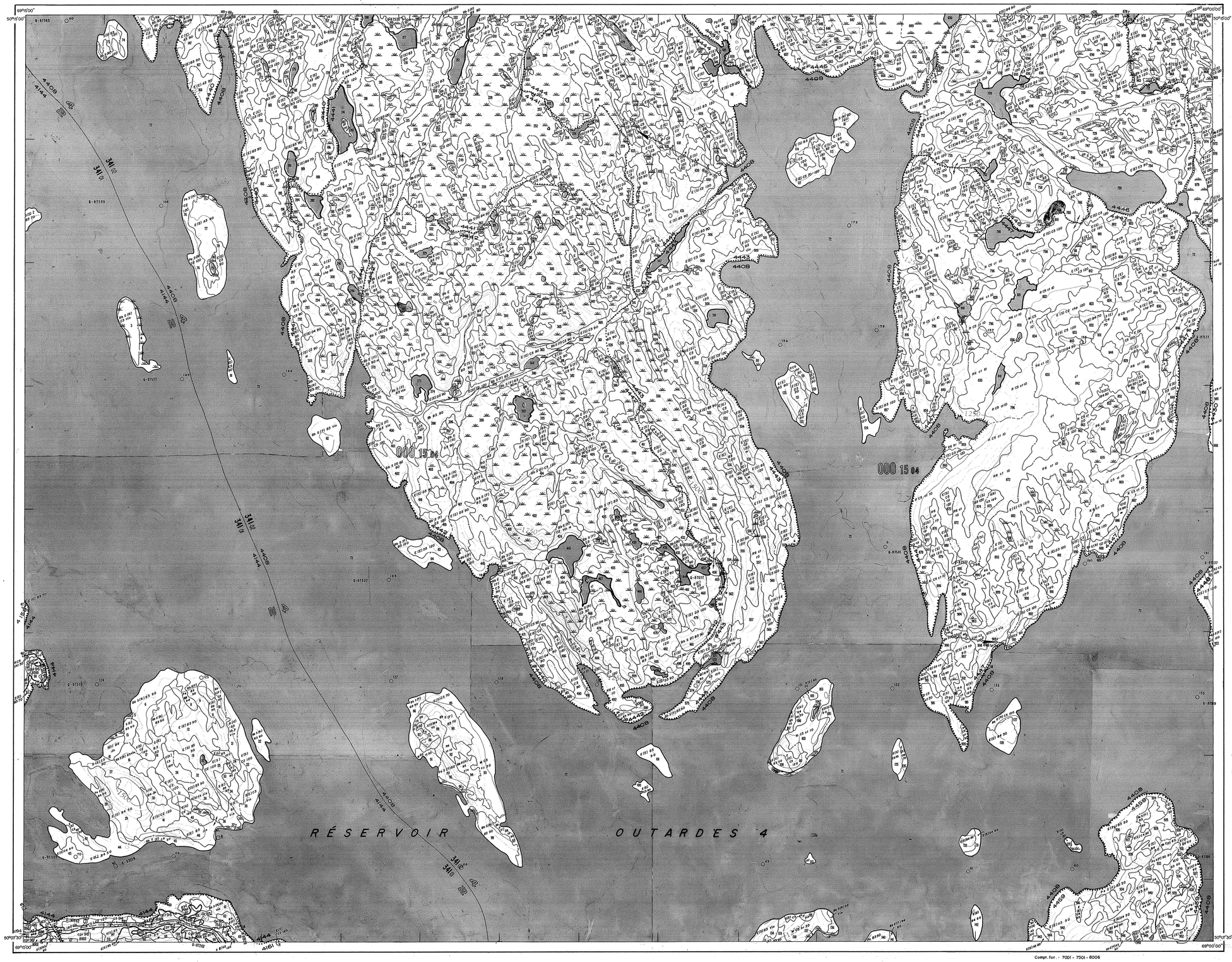

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 — 0,5 — 1,0 — 1,5 — 2,0 — 2,5 — 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise)
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides
Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par trouées
Coupe progressive de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe par bandes
Bûchage partiel (dégrossage à plat)
Plantation à racines nues
Plantation en godets
Plantation de boutures
Ensemencement
Fabrication commerciale
Récolte dans les traînées boisées (sécurité des libres)

N.B. Ces interventions impliquent une perturbation et non origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à mélèze
— — à pin gris
— — à thuya (cèdre)
— — à pruche
— — à peuplier
(plantation)
Pessière
— — (épinettes noire et/ou blanc rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à mélèze
— — à pruche
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette
(plantation d'épinette blanche)
(plantation d'épinettes noires)
(plantation d'épinette rouge)
Sapinière
— — à sapin et/ou épinette blanche (occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à mélèze
(plantation de sapin baumier)
Pinède à pin gris
— — — avec pin rouge
— — — et/ou sapin (où occupent plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Pinède à pin rouge
— — — (où pin rouge occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — — avec thuya (cèdre)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — avec mélèze
— — — avec pin blanc
— — — avec pruche
— — — avec sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
— — — Plantation de pin sylvestre
Cédrière
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à sapin et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation de thuya)
Pruchière
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation)
Mélèzin
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin et/ou épinette blanche
(plantation de mélèze européen)
(plantation de mélèze japonais)
(plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉ (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bouleau à bouleau jaunes avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Peuplement avec sapin — avec pin rouge
— — — avec pin gris
— — — avec pin blanc
— — — avec pin rouge
— — — avec épinette noire ou rouge
— — — avec résineux
Cédrière rouge résineuse
Érablière résineuse
Mélangée à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences intolérantes
— — à feuillus tolérants
— — sur station humide
(plantation)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
Peupleraie
Cédrière rouge
Érablière
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaune
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences intolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de peuplier
— — de peuplier hybride
— — de frêne d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Jumeau

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en quinconce
Coupe partielle par bande
Coupe partielle plus spécifiques légère
Coupe partielle
Épidémie légère
Brûlé partiel

DÉFOLIATION

Pour les tiges de sapin et d'épinette blanche vivantes: ⊖ 10 à 50% ⊕ 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis total
Chablis partiel
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE CLASSES	TIGES DE:	FORÊT ÉTAGÉE CLASSES	
10 (ans)	0-10	70-30 (ans)	30-30
30	11-30	80-30	30-30
50	31-50	80-30	50-30
70	51-70	90-30	50-30
90	71-90	90-50	50-50
120	91 et plus	100-70	70-50

FORÊT INÉQUIENNE

Jeune peuplement: Peuplement irrégulier dont l'âge moyen est inférieur à 30 ans
Vieilleux peuplement: Peuplement irrégulier dont l'âge moyen est supérieur à 30 ans

GRILLE DENSITÉ – HAUTEUR

DENSITÉ \ HAUTEUR	1	2	3	4	5	6
A	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	aucun
Moyenne	31 à 60 %	?
Forte	61 à 80 %	??
Abrupte	81 % et plus	?

Superficie entourée de pentes > 61%
N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S 1 E1 C3 S2 50 m H — défoliation, classe de pente, classe d'âge, classe d'origine, classe de densité, classe de hauteur, classe de densité, sous groupe d'essences, groupement d'essences

R C5 c1 E1 O1 — classe de pente, classe d'âge, année de l'origine, classe de densité, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. : CONSULTANTS D.G.R. INC.
SIGNATURE: Jacques L. Bélanger
CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR: BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE:

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 9
Unité de gestion: 93
Unité d'aménagement: 2
Unité de sondage: 2*
Mode de tenure ou de gestion
Bloc d'aménagement: 000 15 04
Concessionnaire ou autres
Bassin hydrographique: 341 01*
Bassin primaire
Bassin secondaire
Unité de gestion privée
Municipalité: 97900
Division de recensement
Municipalité
Cadastre
Parcelle: 4408 *
Région écologique: 11a
Municipalité régionale de comté: M.R.C. 930 MANICOUAGANI

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Compt. for. : 7001 - 7501 - 8006
A jour : avril 1997

Carte forestière: Photographie aérienne: 1987 / Année de publication: 1988 / Année de révision:

Divisions territoriales en date du: 15/6/87
Déclinaison magnétique: 23° ouest
Équidistance des courbes: 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

22K-5 S.E.	22K-6 S.O.	22K-7 S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22K-4 S.E.	22K-3 S.O.	22K-2 S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22F-13	22F-14	22F-15	

22 K/3 N.E.